

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 492

présenté par

M. Vatin, M. Bouley, M. Jean-Pierre Vigier, M. Pierre-Henri Dumont, M. Quentin, Mme Meunier,
M. Bourdeaux, M. Hemedinger, M. Grelier, M. Dive et M. Bony

ARTICLE 49

Supprimer l'alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime le décret qui permet de prévoir de nouvelles conditions de fixation et de mise en œuvre de l'objectif Zéro Artificialisation Nette. Le champ d'application de ce décret est manifestement trop vaste. Les conditions de fixation et de mise en œuvre sont déjà prévues dans la loi.